

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 MAI 2021

COMPTE-RENDU

Séance du 27 mai 2021

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-huit heures vingt, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le vingt et un mai deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Espace Paul Eluard, sis Place Marcel Pointet à Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Najia AMZAL, M. Abdelhak ALI KHODJA, M. Mathieu DEFREL, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Maïmouna HAÏDARA, M. Azyz BOUYAHIA, Mme Fazyza OULMI, M. Kassem IDIR, Mme Aziza TAARKOUBTE, M. Stéphane LAGRIVE, M. Alfred ROCHEFORT, M. Jean-Noël François MICHE, Mme Jeannine LE BRAS, Mme Claude AGNOLY, Mme Nathalie LANDEZ, Mme Irouia SAÏD OUMA, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, Mme Céline MIRAMBEAU, M. Mehdi MESSAI, M. Fodié SIDIBE, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Hamza RABEHI, Mme Chadiea MAHDJOUB, M. Sébastien CLEMENT, M. Rabbani KHAN

Étaient absents représentés : Mme Farida AOUDIA-AMMI qui a donné pouvoir à M. Azzédine TAÏBI, Mme Nabila AKKOUCHE qui a donné pouvoir à Mme Najia AMZAL, M. Yvel LUEXIER qui a donné pouvoir à Mme Aziza TAARKOUBTE, Mme Nasteho ADEN qui a donné pouvoir à M. Mathieu DEFREL

Étaient absents : M. David CHEMMI, M. Hasan KARADAG, M. Christopher DIBATHIA

Sont sortis en cours de séance : M. Géry DYKOKA NGOLO (affaire n°8.3), M. Fodié SIDIBE (affaires n°8.2, 8.3)

Secrétaire de séance : M. Abdelfattah MESSOUSSI

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

COMMUNICATION DU MAIRE

0. Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UNIQUE : DESIGNÉ Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI, quatrième adjoint au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2020

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2020.

Affaire n° 1.3 - Modification de la délibération n° 3.4 du Conseil municipal du 19 novembre 2020 relative à la demande de garantie au contrat de prêt entre la SCIC Novaedia et la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération La Ferme des Possibles sise à Stains

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** et **4 voix contre** (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN),

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la modification de la délibération n° 3.4 du Conseil municipal du 19 novembre 2020 relative à la demande de garantie au contrat de prêt entre la SCIC Novaedia et la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération La Ferme des Possibles sise à Stains, comme suit :

- **ARTICLE UN** : ACCORDE la garantie de la commune de Stains à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 400 000 euros souscrit par l'Emprunteur, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'opération La Ferme des Possibles située 29 rue d'Amiens à Stains, selon les caractéristiques financières du contrat de prêt n° 000466266 ci-annexé.
- **ARTICLE DEUX** : Les caractéristiques financières de la Ligne du Prêt sont les suivantes :
 - Ligne du Prêt : PRU AM Montant : 400 000 euros
 - Durée de la phase de préfinancement : 12 mois
 - Durée de la phase d'amortissement : 20 ans

- Périodicité des échéances : trimestrielle (préfinancement), annuelle (amortissement) Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 %
- Profil d'amortissement : amortissement prioritaire - l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
- Modalité de révision : simple révisabilité
- Taux de progressivité de l'échéance : sans objet

Affaire n° 1.4 - Adhésion de la commune de Stains à l'Association des Maires d'Ile-de-France
Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion de la commune de Stains à l'Association des Maires d'Ile-de-France.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 3.562,24 euros TTC (trois mille cinq cent soixante-deux euros et vingt-quatre centimes toutes taxes comprises).

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à la présente adhésion et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 1.5 - Adhésion de la commune de Stains à l'Association des Maires de France
Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion de la commune de Stains à l'Association des Maires de France.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 3 368.03 euros TTC (trois mille trois cent soixante-huit euros et trois centimes toutes taxes comprises).

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à la présente adhésion et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 1.6 - Plan Climat Communal
Rapporteur: M. Abdelkarim ZEGGAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : APPROUVE la réalisation d'un Plan Climat communal.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'écologie, telles que la mobilisation de tous les acteurs dans le cadre du mois de l'écologie.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°1.7 - Elections départementales des 20 et 27 juin 2021 - Convention pour l'organisation de la mise sous pli des documents électoraux sur la commune de Stains

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention pour l'organisation de la mise sous pli des documents électoraux sur la commune de Stains entre l'Etat et la commune de Stains ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et recettes relatives à ces opérations seront inscrites au budget principal de l'exercice 2021.

Affaire n°2.1 - Opération de mise sous pli de la propagande électorale - Elections départementales des 20 et 27 juin 2021 - Fixation des rémunérations

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : **FIXE** à 0,32 euros l'enveloppe pour le 1er tour du scrutin des élections départementales des 20 et 27 juin 2021.

ARTICLE DEUX : **FIXE** à 0,20 euros l'enveloppe pour le 2nd tour de ce même scrutin.

ARTICLE TROIS : **FIXE** le montant de l'indemnité forfaitaire pour les encadrants chargés de l'organisation des opérations de mise sous pli et de l'organisation générale des scrutins à 250 euros par opération de mise sous pli.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes sont prévues au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°2.2 - Modification du tableau des emplois

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **31 voix pour** et **5 abstentions** (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Hamza RABEHI),

ARTICLE UN : **APPROUVE** les évolutions du tableau des emplois de la manière suivante :

1/ Création

- Pôle Cadre de vie - quotidienneté :
 - Un poste de chargé de développement emploi/formation/insertion, cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A) ;
- Service Politique de la ville
 - Un poste d'assistant.e administratif.ve et budgétaire, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), à temps non complet (50%) ;

Ville de Stains

- Pôle des Ressources Humaines
 - Un poste de chargé.e d'accueil, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) ;
- Service GPEC
 - Un poste de conseiller.ère en reclassement professionnel, cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A) ;
- Service Prévention des risques professionnels
 - Un poste de psychologue du travail, cadre d'emplois des psychologues territoriaux (catégorie A) ;
 - Un poste de responsable du secteur Gestion de l'indisponibilité, cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A) ;
 - Un poste de gestionnaire administratif.ve de l'indisponibilité, cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux (catégorie B ou C) ;
 - Un poste de gestionnaire administratif.ve de l'indisponibilité, cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux (catégorie B ou C) ;
- Pôle Technique et numérique
 - Un poste de technicien.ne chargé.e des fluides, cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) ;
 - Un poste de référent.e en charge des fluides, cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux ;
 - Un poste de technicien bâtiment, cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) ;
- Service Régie municipale
 - Un poste de responsable du service Régie, cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) ;
 - Un poste de chef.fe d'équipe, cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C) ;
- Service Entretien ménager et offices
 - Un poste de responsable de secteur, cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C) ;
 - Un poste d'agent technique polyvalent, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) ;
 - Un poste de référent.e d'office, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) ;
 - Un poste de gardien.ne d'établissement scolaire, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) ;
 - 4 postes d'agent d'entretien et restauration, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) ;
- Service des systèmes d'information
 - Un poste d'agent.e chargé.e de la hotline, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) ;
 - Un poste de technicien réseau, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) ;

2/ Transformation

- Service Administration des personnels
 - Postes de gestionnaire carrière-paie-absence en postes de gestionnaire carrière- paie, cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux (catégorie B ou C) ;
- Service GPEC
 - Rattachement du poste de formateur.rice bureautique, cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A) ;
- Pôle Technique et numérique
 - Un poste de responsable de secteur roulage/garage en un poste de responsable de secteur roulage, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) ;

3/ Suppression

- Service politique de la ville
 - Un poste d'adjoint au chef de projet contrat ville, cadre d'emploi des attachés territoriaux ;
- Service GPEC
 - Un poste de conseiller.ère emploi et compétences, cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- Service Prévention des risques professionnels
 - Un poste de responsable de service, cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- Service Patrimoine
 - Un poste de chargé.e d'opération gestion des fluides, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
 - Deux postes de peintre, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
 - Deux postes de serrurier, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
 - Un poste de plombier, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
 - Un poste de responsable de service, cadre d'emplois des agents de maîtrise ;
 - Un poste de responsable de secteur Régie, cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Le tableau des emplois a été modifié en conséquence et joint au présent rapport.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.3 - Mise en place du régime des astreintes des agents communaux

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : DECIDE de mettre en place des périodes d'astreintes dans les cas suivants :

Ville de Stains

Service	Motif	Emplois concernés	Modalités d'organisation
Comité directeur	Encadrement et organisation de la réponse aux situations d'urgence administratives et techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale • Direction de pôle 	Les soirs de la semaine Les samedis jour et nuit Les dimanches jour et nuit Du lundi 18h au lundi suivant 18h
Pôle technique	Interventions techniques sur les incidents relatifs au patrimoine communal	<ul style="list-style-type: none"> • Agents du service patrimoine 	Les soirs de la semaine Les samedis jour et nuit Les dimanches jour et nuit Du lundi 16h30 au lundi suivant 16h30
Police municipale	Interventions d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Agents de police municipale 	Les soirs de la semaine (hors activité de l'équipe de nuit) Les samedis jour et nuit Les dimanches jour et nuit

ARTICLE DEUX : DIT que l'autorité territoriale peut décider d'indemniser ou de compenser en temps les périodes d'astreintes réalisées selon les modalités suivantes :

➤ pour tous les agents à l'exception ceux de la filière technique

Période de l'astreinte	Montant de l'indemnité	Repos compensateur
Semaine complète	149,48 €	1,5 journée
Du lundi matin au vendredi soir (petite semaine)	45,00 €	1/2 journée
Du vendredi soir au lundi matin (week-end complet)	109,28 €	1 journée
Une nuit de semaine	10,05 €	2 heures
Un samedi	34,85 €	1/2 journée
Un dimanche ou un jour férié	43,38 €	1/2 journée

➤ pour les agents de la filière technique

Période de l'astreinte	Montant de l'indemnité
Semaine complète	159,20 €
Du vendredi soir au lundi matin (week-end complet)	116,20 €
Une nuit de semaine < 10h	8,60 €
Une nuit de semaine > 10h	10,75 €
Un samedi	37,40 €
Un dimanche ou un jour férié	46,55 €

Si un jour férié a lieu du lundi au vendredi, l'indemnisation aura lieu sur le montant de la semaine complète auquel s'ajoute le montant du jour férié (46,55€ pour la filière technique et 43,38€ pour les autres filières).

Si un jour férié se situe un samedi, le montant du jour férié se substitue à celui du samedi.

ARTICLE TROIS : DIT que l'autorité territoriale peut décider d'indemniser ou de compenser en temps les périodes d'intervention réalisées pendant les périodes d'astreinte, y compris la durée du déplacement aller et retour sur le lieu de travail, selon les modalités suivantes :

➤ **pour tous les agents à l'exception ceux de la filière technique**

Période de l'intervention	Montant de l'indemnité	Repos compensateur
Un jour de semaine	16,00 €	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 10%
Un samedi	20,00 €	
Une nuit	24,00 €	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 25%
Un dimanche ou un jour férié	32,00 €	

➤ **pour les agents de la filière technique**

Les périodes d'intervention entrent dans le cadre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) mis en place dans la collectivité.

Pour les agents non éligibles aux IHTS (les ingénieurs), une indemnité horaire de 16€ ou de 22€ est versée pour une intervention effectuée respectivement un jour de semaine ou une nuit, un samedi, un dimanche ou un jour férié.

ARTICLE QUATRE : DECIDE que le régime des astreintes et des interventions sera applicable aux agents territoriaux titulaires, stagiaires ou contractuels, hormis ceux qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une NBI au titre de l'occupation de l'un des emplois fonctionnels administratifs de direction.

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°3.1 - Demande de subvention pour la création d'un terrain synthétique avec éclairage sur la Plaine Delaune

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'attribution de subventions auprès de tout organisme dans le cadre de la réalisation d'un terrain synthétique de football pour un montant de 508 890,92 euros hors taxes.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette affaire.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 3.2 - Demande de garantie au contrat de prêt formulée par l'Association Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis (L.E.I.L.A) dans le cadre du financement des travaux du Foyer d'Hébergement situé sur le site des 3 Rivières sis à Stains

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour,

ARTICLE UN : ACCORDE la garantie de la commune de Stains à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 388 206,25 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Banque Populaire Rives de Paris, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de Prêt.

L'accord de financement est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : Les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :

Nom de l'association	Association LEILA
N° SIREN	785 638 057
Objet	Rachat du prêt du Crédit Foncier
Montant de l'emprunt	1 388 206,25 €
Durée de la période	168 mois
Taux fixe	1,37 % l'an
Périodicité	Mensuelle ou Trimestrielle en échéance constante Capital et Intérêts
Frais de dossier	2 360 €
Garantie	Caution de la commune de Stains à 100%

ARTICLE TROIS : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque Populaire Rives de Paris, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE QUATRE : DIT que la commune de Stains s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources financières pour couvrir les charges de ce Prêt.

Affaire n° 4.1 - Versement de subventions aux écoles maternelles et élémentaires, et aux collèges du territoire stanois pour l'année scolaire 2020-2021

Rapporteur: M. Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour,

ARTICLE UN : APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les actions et projets éducatifs 2020-2021 dont le montant total de 11 540 euros se répartit comme suit :

Ville de Stains

Ecoles	Titre de projet	Descriptif	Effectif	Aides demandées	Aides accordées
P.LANGEVIN	Cité des sciences	Projet autour des liquides et solides. Ateliers proposés par petits groupes. Espace privatisée pour l'école.	60	2 cars	1 car en plus sur quota
	Voyage dans le temps	Projet axé autour des différentes périodes de l'histoire (Préhistoire, Moyen Age, les Chevaliers,)	26	400	400 €
HUGO-ZOLA	Jardin pédagogique	Projet commun sur le groupe scolaire .Plantation et entretien de 10 bacs. Visite ferme et serre.	130	1 000 €	1 000 €
V.HUGO	Réalisation de jeux en bois	Fabrication de jeux en bois et en plastique par les élèves pour les différents temps de l'enfant.	96	500 €	500 €
V.RENELLE	Projet jardinage	Plantation dans l'école, embellissement du site .Les enfants travailleront autour des 5 sens aussi .Matériaux, senteurs, etc...	110	1 000 €	500 €
J.CURIE	Projet cerfs-volants	Dans le cadre des rencontres Internationales de cerfs -volants à Berck sur mer, l'objectif est de fabriquer des cerfs-volants afin de les faire voler cette semaine-là.	86	1130 €+ 2 cars	1 000 € +2 cars (dont 1 quota)
J.ROSTAND	Visite du Château Guédelon	Comparer des modes de vie des hommes et femmes à travers le temps historique. Prendre conscience de l'évolution des sociétés à travers les modes de vie et des techniques à diverses époques. Lire des plans et se repérer sur une carte.	52	1 car journée (autorisation dépassement 163 km)	Quota car
	Journée à la mer Fort Mahon	Découverte du bord de mer : découverte d'un type de paysage, découvrir la flore et faune marine, acquérir du vocabulaire.	50	1 car journée (7h30-19h00)	1 car en plus
	Mythologie grecque et photographie	Découvrir des œuvres, des textes et des documents. Comprendre un texte littéraire et l'interpréter, être sensible aux questions de l'art, situer chronologiquement des grandes périodes historiques.	39	1 000 €	1 000 €

Ville de Stains

J.ROSTAND	Projet photo	Les élèves de CP fabriqueront des costumes et les CE1 travailleront sur le modelage d'une partie du corps, les réalisations faites seront utilisées comme accessoires pour faire des photos.	106	1 400 €	200 €
	Fresque murale	Embellir l'école, favoriser le travail en équipe sur tous les temps de la vie de l'enfant (école, pause méridienne, centre de loisirs)	20	intervention des ST pour la remise en état du mur +300 €	300 €
R.ROLLAND	Création de nombreux espaces verts	Acquérir un vocabulaire spécifique au jardinage, acquérir les méthodes d'observation des végétaux, acquérir les gestes nécessaires pour l'entretien des végétaux, prendre conscience de leur environnement, pratiquer une démarche d'investigation, apprendre à coopérer, respecter les autres et les règles de vie collective, développer l'autonomie, la citoyenneté et le vivre ensemble.	300	400 €	400 €
APOLLINAIRE	Installation d'une bibliothèque	Achat d'album pour la création de la BCD d'école qui permettra le prêt d'album aux élèves .Aménagement d'un lieu confortable. Lieu partagé sur la pause méridienne.	185	2 000 €	1 000 €
	Projet jardin	Plantation en classe et dans les jardinières installées dans la cour de l'école .Ce projet répond à une demande ministérielle de mener une action en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité.	185	1 000 €	500 €
A.FRANCE	Projet jardin	Faire de l'école un immense jardin. Se familiariser avec l'univers botanique, utiliser les bons outils, faire pousser les cultures, planter, récolter et consommer, classement des plantes et fleurs, travail de la terre, respect de la nature, tri des déchets, compost. Travail avec le centre de loisirs	115	600 €	600 €
IEN	Quinzaine de maths	Les élèves participants doivent élaborer un jeu mathématique. Le matériel ainsi que les règles du jeu doivent être utilisables par tous les élèves du cycle concerné.	400	60 €	460 €

Ville de Stains

Ecoles	Titre de projet	Descriptif	Effectif	Aides demandées	Aides accordées
E.TRIOLET	Projet jardin: écoles fleuries	Ce projet est axé autour de plusieurs domaines: arts plastiques, sciences et vie de la terre et français.	25	30 €	30 €
TOTAL 1				9 590 €	7 890 €
G.MOQUET	Boulogne-sur-Mer	Découverte du milieu marin, pour certains enfants découverte du littoral. Travail sur les matières (eau, sable).Travail sur les éléments. Initiative de fin de cycle.	75	750 € +2 cars	750 € et 2 cars dont 1 car quota
P.VAILLANT COUTURIER	Boulogne-sur-Mer	Découverte le milieu marin. Découvrir les animaux marins: la biodiversité marine. Découvrir les états de l'eau (liquide, solide, gazeuse) et des objets (flotte, coule).	200	750 € +2 cars	750 € et 2 cars dont 1 car quota
R.ROLLAND	Projet jardinage -connaissance du monde des vivants	Aménager un carré "senteur" d'herbes aromatiques, un carré potager, un carré "sensoriel ". Ces carrés permettront de faire découvrir les étapes de la germination, de suivre le rythme de saisons, et avoir un travail collectif.	200	600 €	600 €
A.FRANCE	Projet cirque	La découverte du cirque se fera tout au long de l'année dans le cadre d'un projet PAC en lien avec le Studio Théâtre et la médiathèque .Les enfants pourront aussi voir un vrai spectacle de cirque sous chapiteau (représentation privée)	50	1 950 €	950 €
	Zoo de Vincennes	Tout au long de l'année sera travaillé le langage autour des animaux: loto, imagier, memory .Mise en place d'ateliers de langage.	50	1 car	car en plus
A.FRANK	Création d'un jardin	Eveil scientifique, éduquer au développement durable, (récupération d'eau) éduquer les enfants à l'environnement à travers une activité pratique et ludique : le jardin. Faire prendre conscience aux enfants du cycle de vie du monde végétal.	75	1 200 €	600 €
TOTAL 2				5 250 €	3 650 €
TOTAL GENERAL				14 840 €	11 540 €

Ville de Stains

ARTICLE DEUX : APPROUVE le versement aux établissements secondaires des subventions pour les actions éducatives 2020-2021 dont le montant total de 3 974 euros se répartit comme suit :

Collège	Nombre d'élèves	Montant de la subvention
Joliot Curie	639	1 278 €
Barbara	583	1 166 €
Pablo Neruda	765	1 530 €
TOTAL	1 987	3 974 €

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 4.2 - Mise en place du dispositif "AIDE AUX DEVOIRS"

Rapporteur: M. Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : APPROUVE la mise en place du dispositif « AIDE AUX DEVOIRS » à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, dans les conditions présentées.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la création de :

- 14 postes de coordinateur.rice du dispositif d'aide aux devoirs, au grade d'attaché territorial (catégorie A), à temps non complet (4,30% d'un équivalent temps plein) ;
- 60 postes d'accompagnateur.rice éducatif.ve et scolaire, au grade d'attaché territorial (catégorie A), à temps non complet (14,09% d'un équivalent temps plein).

ARTICLE TROIS : APPROUVE l'attribution d'un régime indemnitaire de :

- 111,20 euros brut mensuel pour les coordinateur.rices du dispositif d'aide aux devoirs ;
- 364,32 euros brut mensuel pour les accompagnateur.rices éducatif.ves et scolaires.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tous les organismes concernés.

Affaire n° 4.3 - Séjours été 2021

Rapporteur: M. Mehdi MESSAI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : APPROUVE l'organisation de mini-séjours et de séjours pour l'été 2021 à destination des jeunes stanois âgés de 5 à 17 ans conformément aux choix d'orientations et de destinations présentés.

ARTICLE DEUX : DIT que les garanties pour la réussite des séjours et les dispositions réglementaires sur le fonctionnement de l'accueil de loisir devront être rigoureusement observées.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes correspondants à cette affaire.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 5.1 - Avenant de prolongation jusqu'en 2022 de la convention cadre annexée au Contrat de Ville pour l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de Plaine Commune

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant de prolongation jusqu'en de la convention cadre annexée au Contrat de Ville pour l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de Plaine Commune, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout acte y afférent et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 5.2 - Périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : APPROUVE l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, tel que défini par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 susvisée.

ARTICLE DEUX : DONNE délégation de pouvoir à Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE TROIS : DEFINIT le périmètre de préemption comme suit, tel qu'il résulte des plans joints en annexe.

Affaire n° 5.3 - Convention entre la commune de Stains et le Centre Communal d'Action Sociale de Stains relative au Programme de Réussite Educative 2021

Rapporteur: Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : APPROUVE la convention annuelle d'objectifs entre le Centre Communal d'Action Sociale de Stains et la commune de Stains relative à la mise en œuvre de la programmation Programme de Réussite Educative 2021 ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à procéder l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 5.4 - Approbation de l'actualisation tarifaire de la concession pour l'exploitation des marchés alimentaires de la commune de Stains

Rapporteur: Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : **APPROUVE** l'actualisation tarifaire de la concession pour l'exploitation des marchés alimentaires de la commune de Stains, telle que prévue par l'annexe jointe à la présente délibération.

ARTICLE DEUX : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 5.5 - Subvention d'investissement dans le cadre de l'appel à projets n°2 "Projets d'investissement dans la rénovation des devantures des commerces du centre-ville de Stains"

Rapporteur: Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** et **4 abstentions** (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN),

ARTICLE UN : **APPROUVE** les projets d'investissement dans le cadre de la rénovation des devantures des commerces du centre-ville de la commune de Stains tels que visés dans le tableau ci-après.

ARTICLE DEUX : **ACCORDE** aux commerces lauréats une subvention d'investissement au titre de l'appel à projets n°2 « Projets d'investissement dans la rénovation des devantures des commerces du centre-ville de Stains », conformément au tableau ci-dessous :

Commerce/ Activité	Nom du gérant	Adresse du commerce	Projet	Coûts des travaux HT	Montant de la subvention
Boucherie des 3 Frères EURL HAKYM	LBAZ EL Mahfoud	22 avenue de la Division Leclerc	Travaux de rénovation de la surface commerciale	10 344,17	8 300
MANS / Primeur	Khaled Mansour	8 rue Carnot	Devanture : façade + stores	14 880	10 000
La Maison Syrienne / Restaurant	Iyad Alzorkan	14 rue Carnot	Stores banne + porte d'entrée	8 035,82	6 400
Un petit R fleuri / Fleuriste	Elodie Chaplain	33 avenue Paul Vaillant Couturier	Stores Bannes + peinture extérieure	7 350	5 300
Alcazar / Restaurant	Bouhsen El Houssine	10 place Marcel Pointet	Enseigne + rideau métallique	18 930	10 000
TOTAUX				53 539,99	40 000

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à l'exécution de la présente délibération et à prendre toute décision nécessaire à son exécution et à signer tout acte y afférent.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°6.1 - Campagne de vaccination contre la COVID-19 sur la Ville de Stains - Fonctionnement du centre de vaccination

Rapporteur: Mme Najia AMZAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**,

ARTICLE UN : PREND ACTE de l'ouverture du Centre de vaccination de Stains, adossé au Centre municipal de Santé Colette Coulon, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure permettant d'assurer son bon fonctionnement, dans le respect de la réglementation et des recommandations édictées par le Ministère des Solidarités et de la Santé et des Agences Régionales de Santé (ARS).

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des organismes concernés.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°7.1 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des stanois - 1ères répartitions 2021

Rapporteur: Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** et **4 abstentions** (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN),

ARTICLE UN : ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2021 selon la liste annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier au titre de l'année N-1 et sur présentation des perspectives d'actions 2021.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°8.1 - Convention d'adhésion entre la commune de Stains et l'Association "Réseau des Directeurs des sports du 93"

Rapporteur: M. Fodié SIDIBÉ

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **32 voix** et **4 voix contre** (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN),

Ville de Stains

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion de la commune de Stains à l'Association « Réseau des Directeurs des Sports du 93 ».

ARTICLE DEUX : APPROUVE la convention entre la commune de Stains et l'Association « Réseau des Directeurs des Sports du 93 » ci-annexée.

ARTICLE TROIS : APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 30 euros TTC (trente euros toutes taxes comprises).

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE CINQ : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget des exercices correspondants.

Affaire n°8.2 - Convention d'adhésion entre la commune de Stains et l'Association des Cinémas de Recherche de l'Ile-de-France

Rapporteur: Mme Fazy OULMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** et **4 voix contre** (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN) et **1 abstention** (M. Hamza RABEHI),

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion de la commune de Stains à l'Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la convention d'adhésion ente la commune de Stains et l'Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France.

ARTICLE TROIS : APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 153 euros TTC (cent cinquante-trois euros toutes taxes comprises).

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE CINQ : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget des exercices correspondants.

Affaire n°8.3 - Convention d'adhésion entre la commune de Stains et l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma

Rapporteur: Mme Fazy OULMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** et **4 voix contre** (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN) et **1 abstention** (M. Hamza RABEHI),

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion de la commune de Stains à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la convention d'adhésion entre la commune de Stains et l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma ci-annexée.

ARTICLE TROIS : APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 100 euros TTC (cent euros toutes taxes comprises).

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE CINQ : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget des exercices correspondants.

Affaire n°8.4 - Convention d'adhésion entre la commune de Stains et l'Association des Maires pour la Paix France

Rapporteur: Mme Fazya OULMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **31 voix pour** et **4 voix contre** (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN) et **1 abstention** (M. Hamza RABEHI),

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion de la commune de Stains à l'Association des Maires pour la Paix France.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la convention entre la commune de Stains et l'Association des Maires pour la Paix France ci-annexée.

ARTICLE TROIS : APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 1 378 euros TTC (mille trois cent soixante-dix-huit euros toutes taxes comprises).

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE CINQ : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget des exercices correspondants.

Affaire n°9.1 - Vœu présenté par le groupe de la majorité du Conseil municipal "En finir avec l'impunité envers la puissance coloniale - Après la nouvelle offensive israélienne à Gaza, La France doit exiger d'urgence l'application du droit international"

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** et **4 ne prend pas part au vote** (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN),

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le vœu présenté par le groupe de la majorité du Conseil municipal exigeant une prise de position ferme et courageuse des autorités françaises, appelant Israël à cesser les agressions militaires régulières contre Gaza et les Palestiniens de Jérusalem, et à exiger la création d'un Etat palestinien libre et indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, ci-après :

**En finir avec l'impunité envers la puissance coloniale
Après la nouvelle offensive israélienne à Gaza, La France doit exiger d'urgence l'application
du droit international**

La ville de Stains est engagée aux côtés des peuples opprimés, en faveur de la justice et de la paix. La Municipalité a d'ailleurs toujours soutenue le peuple palestinien, qui se bat depuis plus de 70 ans pour la création d'un État libre et indépendant.

Ville de Stains

Pendant des semaines, les palestiniens de Jérusalem, résidents depuis des décennies dans le quartier arabe de Sheikh Jarrah au cœur de la vieille ville, ont été victimes d'exactions et d'expulsion forcées de leurs maisons. La police et l'armée israélienne ont restreint l'accès aux lieux saints pour les palestiniens faisant par là même monter les tensions. La violence allant crescendo, et comme cela arrive régulièrement depuis de nombreuses années, la bande de Gaza a été la cible d'une offensive militaire extrêmement violente pendant 2 semaines.

Le bilan est sans appel et démontre la démesure et la violence de l'attaque israélienne contre la population Gazaoui assiégée: 234 palestiniens sont morts, parmi lesquels 65 enfants. 1800 personnes blessées, dont 470 enfants. 1750 raids de l'armée israélienne ont été effectués. On dénombre 10 morts israéliens.

Les autorités et la diplomatie française s'expriment en boucle sur le droit d'Israël à la sécurité, sans se préoccuper de la sécurité du peuple palestinien. Dans un communiqué, le Président de la République « a rappelé son attachement indéfectible à la sécurité d'Israël et à son droit à se défendre dans le respect du droit international », taisant par la même les dizaines de morts Palestiniens et l'odieuse attaque de l'armée israélienne sur les populations civiles.

Il faut en finir avec l'hypocrisie française qui consiste à prétendre que le Hamas est le principal responsable de cette situation.

La réalité, établit par le droit international est que les habitants de la bande de Gaza et les Palestiniens dans leur ensemble vivent, depuis plus de 70 ans, sous occupation, que la violence coloniale est leur quotidien depuis 1948, que les offensives régulières d'une des armées les plus puissantes du monde ne visent qu'à détruire la volonté et la résistance palestinienne et rend impossible tout espoir de paix.

14 ans de blocus et des attaques meurtrières répétées n'ont pas entamé le courage et la détermination des Palestiniens à exiger la création d'un Etat Palestinien libre et indépendant. Rétablir la justice et le respect du droit international dans cette région du monde sont les conditions sine qua none à l'établissement d'une paix durable pour les deux peuples.

Considérant la nécessité de défendre les peuples opprimés ici et ailleurs, de s'élever contre l'injustice et de défendre l'application du droit international, sur proposition des élu.e.s de la majorité municipale, le conseil municipal :

- Exige une prise de position ferme et courageuse des autorités françaises, appelant Israël à cesser les agressions militaires régulières contre Gaza et les Palestiniens de Jérusalem, et à exiger la création d'un Etat palestinien libre et indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

Affaire n°9.2 - Vœu présenté par le groupe de la majorité du Conseil municipal "La France doit se soulever contre les crimes contre l'humanité subis par les Ouïghours"

Rapporteur: Mme Maïmouna HAIDARA

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** et **4 ne prend pas part au vote** (M. Sébastien CLEMENT, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN) et **1 abstention** (M. Kassem IDIR),

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le vœu, ci-après, présenté par le groupe de la majorité du Conseil municipal qui appelle le gouvernement français à cesser totalement la collaboration politique et économique avec la Chine et toutes les entreprises participants à l'exploitation des Ouïghours tant que la situation perdure. Elle appelle les autorités françaises à s'associer à la communauté internationale pour exiger la fin des exactions et tortures à l'encontre des Ouïghours.

La France doit se soulever contre les crimes contre l'humanité subit par les Ouïghours

Camp de concentration, conversion forcées, viols, stérilisations forcées, tortures physiques et psychologiques, lavages de cerveaux... des actes ignobles qui nous renvoient aux années les plus sombres de notre histoire. Pourtant, ces actes sont le quotidien des Ouïghours en 2021.

Les Ouïghours, cette minorité chinoise de confession musulmane, majoritaire dans la région du Xinjiang en Chine, subit depuis plusieurs années des actes de tortures, dans le cadre d'une véritable opération de nettoyage ethnique menée par les autorités chinoises.

Les ONG estiment à un million le nombre de Ouïghours détenus dans des camps, en raison de leur appartenance religieuse. Des milliers d'enfants sont arrachés à leurs familles pour subir un véritable nettoyage de cerveau. Les femmes Ouïghours subissent sévices sexuels et stérilisations forcées. Les Ouïghours réfugiés à l'étranger subissent la traque et les intimidations du gouvernement chinois, qui fait pression sur les pays d'accueil pour exiger leurs extraditions.

Malgré les témoignages émanant de la diaspora Ouïghours à travers le monde, la réaction diplomatique de la France n'est pas à la hauteur de la gravité de la situation. Alors que les diplomaties américaine et britannique se sont exprimées publiquement pour condamner les atrocités commises par le gouvernement chinois, la France reste silencieuse et développe ses accords commerciaux avec le gouvernement chinois.

La ville de Stains a toujours soutenu les peuples opprimés à travers le monde. La situation des Ouïghours est particulièrement préoccupante et exige un engagement massif de la communauté internationale, et des sanctions exemplaires à l'égard du gouvernement chinois.

Considérant l'urgence à sauver la minorité Ouïghours, victime d'une tentative d'épuration ethnique, sur proposition de la majorité municipale, le Conseil municipal :

- **APPELLE le gouvernement français à cesser totalement la collaboration politique et économique avec la Chine et toutes les entreprises participants à l'exploitation des Ouïghours tant que la situation perdure. Elle appelle les autorités françaises à s'associer à la communauté internationale pour exiger la fin des exactions et tortures à l'encontre des Ouïghours.**

**** *** ****

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance publique est levée à vingt et une heures et vingt minutes.

 Le Maire,
Azzédine TAÏBI